

## **Le contrat d'édition, mode d'emploi d'une relation**

### *1 jour en compagnie d'Isabelle Sivan*

Le contrat d'édition régit les relations entre l'éditeur et l'auteur, il est le document qui recense les engagements et prérogatives respectives des deux parties, il est aussi une sorte de « carte de visite » de l'éditeur.

#### **Objectifs pédagogiques**

- Maîtriser les engagements de l'auteur et de l'éditeur lors de la signature d'un contrat d'édition
- Connaître les prérogatives respectives de l'auteur et de de l'éditeur (Qui fait quoi ?)

#### **Objectifs opérationnels**

- Mettre en œuvre concrètement le droit de préférence
- Mettre fin à un contrat d'édition en respectant la législation
- Conserver les droits d'exploitation acquis auprès de l'auteur
- Prévenir les contentieux

**Durée :** Formation d'une journée : 7 heures (2 x 3,5 heures)

**Public :** Cette formation s'adresse aux dirigeants de maison d'édition, éditeurs, responsables administratifs.

**Prérequis :** Travailler au sein d'une maison d'édition.

#### **Modalités et délais d'accès à la formation :**

Formation à distance

Horaires types : 9h30 – 13h00

Inscription par mail ou par téléphone auprès de François NACFER, [sgdlformation@sgdl.org](mailto:sgdlformation@sgdl.org) – 01 53 10 12 18 - ou via [le site Internet de la SGDL](#).

Ce stage est limité à 10 participants maximum.

**Dates :** Les dates sont disponibles sur [le site Internet de la SGDL](#) ou auprès de [François NACFER](#)

**Tarif :** 420 € HT + 84 € (TVA 20%) soit 504 € TTC.

Pour toute demande particulière, nous vous invitons à contacter François NACFER, [sgdlformation@sgdl.org](mailto:sgdlformation@sgdl.org)

#### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Nous vous invitons à nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant : François NACFER, [sgdlformation@sgdl.org](mailto:sgdlformation@sgdl.org)

#### **Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation**

Évaluation par jeux de questions /réponses orales avec la formatrice.

#### **Formalisation à l'issue de la formation**

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera remise à chaque participant.

## Modalités pédagogiques

Cette formation à distance alterne théorie et exercices pratiques, favorise les échanges d'expériences entre les participants qui pourront partager et confronter leurs propres documents.

## Ressources pédagogiques

- Support de cours réalisé par l'intervenante
- Lettres types de mise en demeure, d'information de l'auteur relative au pilon et solde total, de résiliation.

---

## Programme détaillé

### 1ère demi-journée

Les engagements de l'auteur à l'égard de l'éditeur

- Les relations précontractuelles
- La remise du manuscrit
- La lecture des épreuves
- Les mises à jour
- Que faire lorsqu'un auteur ne remet pas son manuscrit ?
- La garantie d'éviction
- La mise en œuvre concrète du droit de préférence et ses limites
- La promotion et la vente de l'ouvrage
- Ce qui ne relève pas des obligations de l'auteur : Les prestations annexes au contrat d'édition

### 2ème demi-journée

Les engagements de l'éditeur à l'égard de l'auteur

- La publication de l'ouvrage
- L'exploitation permanente et suivie
- Le respect du droit moral de l'auteur
- Les prérogatives de l'éditeur
- La fin de l'exploitation
- Le pilon, le solde total : droit de préemption, loi sur le prix unique

---

## Isabelle Sivan

Avocate au barreau de Paris, anciennement responsable juridique aux éditions du Seuil, Isabelle Sivan conseille auteurs et éditeurs depuis plus de 20 ans. Elle anime les sessions de professionnalisations de la SGDL destinée aux auteurs de l'écrit depuis 2013. Elle est l'auteure de romans et de scénarii de bande dessinée.